

**IN THE MATTER OF THE PUBLIC INQUIRY INTO FOREIGN INTERFERENCE IN
THE FEDERAL ELECTORAL PROCESSES AND DEMOCRATIC INSTITUTIONS**

AFFIDAVIT OF SÉBASTIEN AUBERTIN-GIGUÈRE

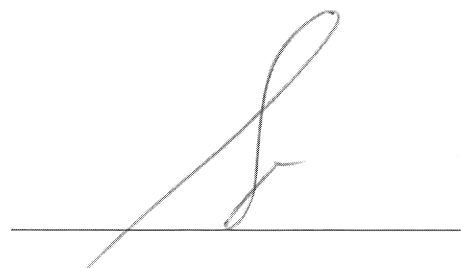
I, Sébastien Aubertin-Giguère, of the City of Ottawa, in the Province of Ontario, AFFIRM THAT:

1. I am the Associate Assistant Deputy Minister, National & Cyber Security Branch within Public Safety Canada. In this role, which I have occupied since June 2022, I support the Senior Assistant Deputy Minister in the fulfillment of executive functions on behalf of the National & Cyber Security Branch. Since March 2023, I have also occupied the newly created role of National Counter-Foreign Interference Coordinator, which was established to coordinate Government of Canada efforts to combat foreign interference.
2. Public Safety Canada prepared an Institutional Report at the request of counsel to the Public Inquiry into Foreign Interference. An English language copy of the Institutional Report is marked and attached as **Exhibit "A"** to this Affidavit. A French language copy of the Institutional Report is marked and attached as **Exhibit "B"** to this Affidavit.
3. I have knowledge of the topics discussed in **Exhibit "A"** and **Exhibit "B"**, including the organizational structure, responsibilities and powers of Public Safety Canada, and the role played by Public Safety Canada.
4. I affirm that the contents of the Institutional Reports at **Exhibits "A" and "B"** are true and accurate to the best of my knowledge.

AFFIRMED before me in the city of
Ottawa, in the Province of Ontario,
on March 28, 2024

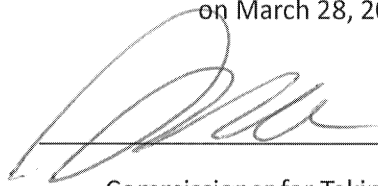


Commissioner for Taking Affidavits
Name: Teja Rachamalla
LSO#: 49654V



Sébastien Aubertin-Giguère

This is **Exhibit "A"** to the Affidavit of
Sébastien Aubertin-Giguère, affirmed before me
on March 28, 2024



Commissioner for Taking Affidavits

T. Rachamalla

UNCLASSIFIED

Public Inquiry into Foreign Interference (PIFI)

Information Requested by the Commission

- 1) An overview of the department or agency's mandate.
- 2) A description of the programs, policies and procedures that were implemented by each department and agency to respond to both the general threat and the actual incidents of foreign interference associated with the 43rd and 44th general elections.
- 3) A listing of key executive positions whose responsibilities were related to the matters covered by the Commission's Terms of Reference (a)(i)(A) and (a)(i)(B) in relevant departments and agencies, and the names of their incumbents since September 2018, with descriptions of their duties.
- 4) All means/channels within relevant departments and agencies by which information prepared by intelligence agencies related to possible foreign interference is provided to the Deputy Minister, Minister's office, and Minister.
- 5) All means/channels by which information related to possible foreign interference is provided from relevant departments and agencies to the Privy Council Office (PCO) and Prime Minister's Office (PMO).
- 6) For each occasion on which there was an oral or written briefing relating to the matters covered by the Commission's Terms of Reference (a)(i)(A) and (a)(i)(B) to the Security and Intelligence Threats to Elections (SITE) Task Force, the Critical Election Interference Public Protocol (CEIPP) Panel, a Deputy Minister (or equivalent), the National Security Intelligence Advisor, the Clerk of the Privy Council, PMO or the Prime Minister since September 2018, a listing of the dates, briefing entity and person, including where possible the content of the briefing, and specific cases raised where applicable.
- 7) A listing of the dates and subjects covered for each occasion where a department provided advice and/or a recommendation to a Minister or a Minister's office in response to specific intelligence on foreign interference in democratic processes and institutions, including interference in parliamentary business, since September 2018.
- 8) A description of the national security and intelligence governance inter-departmental architecture, including Deputy Minister, Assistant Deputy Minister and Director General level committees (e.g.: the Deputy Ministers' Committee on National Security).
- 9) A listing of all intelligence products related to the threat or incidence of foreign interference in Canadian democratic processes and institutions developed since September 2018.
- 10) A listing of all the Threat Reduction Measures related to foreign interference in Canadian democratic processes and institutions that have been undertaken since September 2018.

UNCLASSIFIED

Public Safety Canada Institutional Response

QUESTION #1 - Overview and mandate of Public Safety Canada

The national security threat landscape, including foreign interference, are increasingly complex and diverse, and present significant challenges to Canada's security and social cohesion. These threats also challenge Canada's economic prosperity and growth which require a stable democracy wherein Canadians feel safe, and business have the confidence to invest. The evidence is clear that greater vigilance of Canadian intellectual property, supply chains, and investment oversight is needed as threat actors, including sophisticated state actors, deploy overt and covert means (e.g., espionage and foreign interference, disinformation, sabotage of critical infrastructure, economic coercion and malicious cyber activities) to the detriment of Canada's security and prosperity. The confidence and trust of Canadians in the Government's institutions and its ability to keep them safe are necessary to ensure social cohesion and the legitimacy of government's policies, legislation and enforcement actions. Public trust in government institutions continues to erode in Canada, and is negatively affected by adversarial efforts. Misinformation is increasingly spread through social media and other forums, challenging facts, evidence and government authority in new and complex ways.

Efforts to mitigate risks and recover from disasters, prevent crime, protect our borders, and safeguard our national security—much of which is exclusively within the federal responsibility to deliver—are fundamental to maintaining the stability Canada needs to attract foreign investment and talent, and secure the environment in which Canada is able to achieve its economic potential.

The Department

The vision of Department of Public Safety and Emergency Preparedness¹ (PS) is to achieve a safe and secure Canada and strong and resilient communities. To do so, PS' mandate is to keep Canadians safe from a range of risks such as natural disasters, crime and terrorism.

The Department's principal role is to bring strategic focus, coordination and direction to the government's overall safety and security agenda. It plays a key role in the development, coordination and implementation of policies in the areas of national security, community safety, crime prevention, law enforcement and emergency management, and maintains a presence in regional offices across the country and in Washington, D.C. It functions as a centralized hub for coordinating work in counter-foreign interference, counter-terrorism, critical infrastructure, cyber security and transportation security.

The Department provides transfer payments and support to various programs, including crime prevention, border policy, disaster mitigation, preparedness and recovery, search and rescue, serious and organized crime, countering radicalization to violence, cyber security and critical infrastructure. The Department also maintains the Government Operations Centre (GOC), a 24/7 facility that supports preparedness and coordinates the integrated federal response to all-

¹ The Department's legal name is the Department of Public Safety and Emergency Preparedness. The Department is commonly referred to as Public Safety Canada (PS). The legal name must be used in statutory instruments, such as legislation or Orders in Council, as well as other types of documents that have legal effect, including contracts or other formal agreements.

UNCLASSIFIED

hazard events of national interest. The majority of the Department's employees work in the National Capital Region, but regional offices are also located in five regions: Ontario, Quebec and Nunavut, Atlantic, Prairies and Northwest Territories, and Pacific (British Columbia and Yukon) regions.

The Public Safety Portfolio

The Public Safety Portfolio is composed of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness² (PS) and five agencies: Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canada Border Services Agency (CBSA), the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Correctional Service of Canada (CSC), and the Parole Board of Canada (PBC).

- The **Royal Canadian Mounted Police (RCMP)** enforces Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security, where they maintain jurisdiction.
- The **Canada Border Services Agency (CBSA)** manages the nation's borders by enforcing Canadian laws governing trade and travel, as well as international agreements and conventions. CBSA facilitates legitimate cross-border traffic and supports economic development while stopping people and goods that pose a potential threat to Canada from crossing at a port of entry.
- The **Canadian Security Intelligence Service (CSIS)** investigates and reports on activities that may pose a threat to the security of Canada. CSIS also provides security assessments, on request, to all federal departments and agencies.
- The **Correctional Service of Canada (CSC)** helps protect society by encouraging offenders to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control. CSC is responsible for managing offenders sentenced to two years or more in federal correctional institutions and under community supervision.
- The **Parole Board of Canada (PBC)** is an independent body that grants, denies or revokes parole for inmates in federal prisons and provincial inmates in province without their own parole board. The PBC helps protect society by facilitating the timely reintegration of offenders into society as law-abiding citizens.

In addition, the Portfolio includes three review bodies: the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP (CRCC), the Office of the Correctional Investigator (OCI), and the RCMP External Review Committee (ERC).

The Portfolio is the biggest, non-military Portfolio in the Government of Canada. The Portfolio's 2023-24 budget was more than \$10 billion, and it employed close to 72,000 full-time equivalents working in every part of the country and internationally. Each organization contributes to the public safety agenda through its unique mandate and responsibilities.

² The Department's legal name is the Department of Public Safety and Emergency Preparedness. The Department is commonly referred to as Public Safety Canada (PS). The legal name must be used in statutory instruments, such as legislation or Orders in Council, as well as other types of documents that have legal effect, including contracts or other formal agreements.

UNCLASSIFIEDThe Ministers

The Department supports two Cabinet Ministers (collectively, the Ministers):

The Honourable Dominic LeBlanc is the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness (PS Minister)³. The PS Minister is also the Minister for Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs since 2023. The PS Minister presides over the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and is also responsible for five portfolio agencies, including their respective oversight bodies, within the PS umbrella. The Minister has a broad array of statutory duties, functions and responsibilities which are set out in a wide range of federal statutes. The Minister has sole responsibility for a series of statutes, and shared responsibility with other ministers for many others. The legislation administered by the PS and portfolio agencies includes over 100 federal statutes and their regulations. Each portfolio agency has its own governing legislation which sets out its statutory authority and to various degrees, the role of the Minister.

The Honourable Harjit Sajjan is the Minister of Emergency Preparedness (EP Minister). The EP Minister is also President of the King's Privy Council for Canada and the Minister responsible for the Pacific Economic Development Agency of Canada. He also has principal responsibility for the PCO Emergency Preparedness Secretariat, which is discussed in the Institutional Report submitted by the PCO. The EP Minister is also responsible to advance the departmental mandate related to emergency management and is the lead Minister on emergency management reform. The EP Minister works in collaboration with the PS Minister on achieving the emergency management commitments.

The institutional head at PS is Deputy Minister of Public Safety, Shawn Tupper (DM). Associate Deputy Minister, Tricia Geddes (Associate DM) supports the DM. The five portfolio agencies are also each headed by a Deputy Head with a direct relationship with the PS Minister.

Ministerial AuthoritiesNotable Legislation and Statutory Responsibilities:

- The *Department of Public Safety and Emergency Preparedness Act* of 2005 established the Department and sets out the Minister's general powers, duties and functions. The Minister "presides" over and has "the management and direction" of Public Safety Canada. The "powers, duties and functions" extend to and include all matters relating to "public safety and emergency preparedness" over which Parliament has jurisdiction — and that have not been assigned by law to another department, board or agency of the Government of Canada. The Minister also exercises national leadership in relation to public safety and emergency preparedness.
- The Minister is responsible for most of the federal agencies operating in the areas of national security, policing and law enforcement, border services and corrections and conditional release, namely the Royal Canadian Mounted Police, Canadian Security Intelligence Service, Canada Border Services Agency, Correctional Service of Canada and the Parole Board of

³ Minister of Public Safety and Emergency Preparedness is the legal name and refers to the Minister appointed by the Prime Minister to be the Minister identified as such in the federal legislation and regulations.

UNCLASSIFIED

Canada. The Minister's role is to coordinate their activities and establish strategic priorities relating to public safety and emergency preparedness. The relevant statutes are: the *Royal Canadian Mounted Police Act* (RCMP Act), the *Canadian Security Intelligence Service Act* (CSIS Act), the *Canada Border Services Agency Act* (CBSA Act) and the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA).

- Under the *Emergency Management Act*, the Minister is responsible for exercising leadership in Canada relating to emergency management by coordinating amongst federal government institutions, in cooperation with the provinces and other entities. This includes coordinating the federal Government's response to emergencies in Canada; establishing arrangements for the continuity of constitutional government in the event of an emergency; and, in consultation with the Minister of Foreign Affairs, developing joint emergency plans with the United States and coordinating Canada's response to emergencies that may take place in the United States.
- Statutes for which the Minister has sole responsibility include: the *Criminal Records Act*, *DNA Identification Act*, *Sex Offender Information Registration Act*, *Firearms Act*, *Prisons and Reformatories Act*, *International Transfer of Offenders Act*, *Witness Protection Program Act*, *Security of Canada Information Disclosure Act*, *Secure Air Travel Act*, and the *Prevention of Terrorist Travel Act*.
- Statutes for which the Minister will play an important role along with other ministers include: the *Criminal Code*, *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA), *Extradition Act*, *Charities Registration (Security of Information) Act* (CRSIA), *Security Offences Act* (SOA), *Investment Canada Act*, *Customs Act*, *Canadian Passport Order*, and many others.
- Statutes for which all Cabinet Ministers have responsibilities, notably include: the *Access to Information Act*, *Privacy Act*, *Financial Administration Act*, and the *Emergency Management Act*.

Authority for Others to Exercise the Minister's Statutory Responsibilities

Not all the Minister's responsibilities need be personally exercised by the Minister. Most of the Minister's statutory duties are exercised by officials on the Minister's behalf, either because of a specific designation or delegation, or because of authority granted by the *Interpretation Act* to officials occupying a position appropriate to carrying out the Minister's responsibility. As a consequence, many authorities and responsibilities assigned by statute to the Minister may be exercised by the Deputy Minister or other departmental officials who occupy positions appropriate to carry out the functions.

While the *Interpretation Act* provides authority for others to act in the place of Minister, and an appointment under the *Ministries and Ministers of State Act* provides authority to a Minister of State to assist the Minister, they do not confer authority in the following circumstances:

- 1) where a statute expressly states that the Minister must personally act;

UNCLASSIFIED

- 2) where the statutory scheme or the nature of the subject matter at issue (its importance) indicates that it was likely Parliament's intention for the Minister to exercise the responsibilities personally; or,
- 3) where the statutory power relates to the making of a regulation or a recommendation to the Governor in Council.

The *Interpretation Act* applies only to officials of the Department over which the Minister presides. It thus does not provide authority for persons outside the Department, such as officials in Portfolio agencies, to exercise ministerial powers, unless the Minister designates or authorizes named officials in an agency.

Delegations or designations should be set out in a written instrument. The instrument can identify a specific person or class of persons (those occupying particular positions). All delegation, designation or authorization instruments signed by a Minister, unless amended, revoked or superseded, continue in effect when a new Minister takes office.

Ministerial Authority to Give Direction to Agency Heads

The Minister has an overall direction power not only with respect to Public Safety Canada, but also the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canada Border Services Agency (CBSA), Canadian Security Intelligence Service (CSIS), and Correctional Services Canada (CSC). Under the various statutes establishing the agencies, the Minister has the authority to provide "direction" to the Agency Heads, who are responsible for the "control and management" of the agency, "under the direction of the Minister". Direction is sometimes provided through formal instruments known as "Ministerial Directives". Most directions should provide high-level direction and require the Deputy Minister or Agency Head to determine the ways and means of accomplishing objectives. In some cases, this is required by law; in other cases, it may still be advisable as an exercise of good governance. The question of how the Minister may legally exercise the direction power is complex and the answer will depend on the specific statutory power or function at issue and the specific fact situation.

The Principle of Police Independence

The limits above apply even more strongly in the case of the RCMP, due to the principle of police independence. The principle of police independence requires that police, in exercising their police powers and making decisions related to law enforcement and the investigation of individual cases of alleged criminal activity, must be free of direction or influence from the executive. This principle was endorsed by the Supreme Court of Canada in 1999 in the case of *Campbell and Shirose*, which explained that the RCMP Commissioner "is not to be considered a servant or agent of the government while engaged in a criminal investigation. The Commissioner is not subject to political direction". This includes political direction by the Minister of Public Safety, to whom the Commissioner ultimately reports. Any Directive to the RCMP must be provided to the Commissioner only and fall outside the law enforcement function so as to not infringe on police independence. They should not interfere with a specific law enforcement function, often referred to as "core policing decisions", as expertise, tactical and implementation decisions should be left to the RCMP.

UNCLASSIFIEDQUESTION #2 - A description of the programs, policies and procedures that were implemented by each department and agency to respond to both the general threat and the actual incidents of foreign interference associated with the 43rd and 44th general elections.

PS did not implement specific programs, policies or procedures to respond to FI in the 43rd and 44th elections. SITE and Panel of Five documents were provided directly to PS Deputy Minister's Office, without routing through the Department.

QUESTION #3 – Key Executive Positions

The following provides key executive positions whose responsibilities relate to matters covered by the Commission's Terms of Reference at Public Safety Canada, and the names of their incumbents since September 2018, with descriptions of their duties.

Deputy Minister, Public Safety Canada

- Malcolm Brown2016 – May 2019
- Gina WilsonMay 2019 – December 2019
- Rob StewartDecember 2019 – October 2022
- Shawn TupperOctober 2022 – present

Associate Deputy Minister, Public Safety Canada

- Vincent RigbyJuly 2017 – August 2019
- Monik BeauregardAugust 2019 – June 2022
- Tricia GeddesJune 2022 – present

Senior Assistant Deputy Minister (SADM), National & Cyber Security Branch (NCSB)

The SADM manages the work of NCSB, which coordinates and provides support with respect to detection, denial, prevention, response, and recovery on matters relevant to national and cyber security. This includes working with operational and policy partners to provide strategic advice to the Government on evolving and sensitive security issues. NCSB identifies and works to close gaps in Canada's ability to address and withstand national and cyber-security threats. These threats include, but are not limited to, ransomware, foreign influence, money laundering, terrorist financing, threats to critical infrastructure, weapons of mass destruction, hostile state activity, and terrorism.

NCSB develops and provides advice to the Minister of Public Safety on national security matters in support of the many operational activities undertaken by the Canadian security and intelligence community. This includes functioning as a centralized hub for coordinating work on a number of national security issues, including countering foreign interference.

- Monik Beauregard2018 – August 2019
- (Vacant).....August 2019 – October 2019

UNCLASSIFIED

- Dominic RochonOctober 2019 – October 2022
- Sébastien Aubertin-Giguère (acting)October 2022 – March 2023
- Patrick BoucherMarch 2023 – present

Associate Assistant Deputy Minister (AADM), NCSB /National Counter-Foreign Interference Coordinator

The AADM supports the SADM in the fulfillment of Executive functions on behalf of the Branch. As of June 2023, the AADM also assumed the responsibilities of the newly created position of Canada's National Counter-Foreign Influence Coordinator (NCFIC).

The NCFIC was established to coordinate Government of Canada efforts to combat foreign interference by providing leadership to advance a unified federal response to Foreign Interference (FI) actions, and increasing situational awareness and transparency through community engagement with domestic and international stakeholders and partners.

- Sébastien Aubertin-GiguèreMarch 2023 – present

Director General, National Security Operations Directorate (NSOD), NCSB

NSOD supports the Minister in discharging his national security mandate through preparedness and responsive policy and operational advice. It is responsible for a range of national security threats, including economic security, Investment Canada Act transactions, the listing of terrorist entities pursuant to the Criminal Code, intelligence dissemination and countering foreign interference policy development. In fulfilling its duties, the Directorate works closely with other Federal and Provincial government departments and agencies to ensure cohesion and coordination of actions.

- [REDACTED]
- [REDACTED]

Director General, National Security Policy Directorate (NSPD), NCSB

This directorate supports the Ministers with respect to key national security policy issues, including legislative review, extremism, and intelligence gathering.

- Lesley SoperSeptember 2018 – present

QUESTION #4 - All means/channels within relevant departments and agencies by which information prepared by intelligence agencies related to possible foreign interference is provided to the Deputy Minister, Minister's office, and Minister.

Public Safety (PS, or the Department) Canada's National Security Operations Directorate (NSOD) is the primary recipient of intelligence from collectors and producers on behalf of the Department, due to its role as the "single window" for receipt and dissemination of intelligence to designated recipients ("clients") within the Department. Primary collectors and producers include the following:

1. the Canadian Security Intelligence Service (CSIS);

UNCLASSIFIED

2. the Privy Council Office's Intelligence Assessment Secretariat;
3. the Integrated Threat Assessment Centre; and,
4. the Canadian Forces Intelligence Command.

NSOD does not provide intelligence analysis. Rather, it performs a triage function, elevating particularly sensitive or action-oriented intelligence for designated recipients. This triage function considers both the requirement of decision-makers, as well as shifting priorities in response to ongoing domestic and international events.

Other parts of PS, such as the National Security Assessment and Analysis Division, the Counter-Foreign Interference Division, and the Economic Security Hub, within NSOD; as well as the National Security Policy Directorate, also have access to intelligence, including unique products and sources; however these tend to be specific to a given program and may not be provided through regular intelligence dissemination channels.

In addition to the role played by NSOD in disseminating relevant intelligence, Communications Security Establishment (CSE) Client Relations Officers (CROs) provided senior officials with tailored signals intelligence. CRO service at the Department is undergoing changes and will no longer be routinely serviced by CSE, but rather, by a CSIS employee seconded to the Department.

Clients

Designated recipients for intelligence within the Department (or, NSOD's intelligence "clients") include the following senior officials:

1. Director General, NSOD
2. Associate Assistant Deputy Minister, Counter-Foreign Interference Coordinator
3. Senior Assistant Deputy Minister (SADM), National and Cyber Security Branch
4. Associate Deputy Minister (DMA)
5. Deputy Minister (DM)
6. Minister of Public Safety (PS Minister)

Process

Daily: NSOD reviews its holdings for any 'exigent' intelligence for timely dissemination to designated recipients.

Weekly: NSOD compiles routine and relevant intelligence received and/or retrieved throughout the week and provides packages to recipients.

Ad hoc: NSOD will provide specific intelligence reports to senior officials, upon request, in support of classified briefings to the Minister on specific topics or threats

UNCLASSIFIED

QUESTIONS #6 - For each occasion on which there was an oral or written briefing relating to the matters covered by the Commission's Terms of Reference (a)(i)(A) and (a)(i)(B) to the SITE Task Force, the CEIPP panel, a Deputy Minister (or equivalent), the National Security Intelligence Advisor, the Clerk of the Privy Council, PMO or the Prime Minister since September 2018, a listing of the dates, briefing entity and person, including where possible the content of the briefing, and specific cases raised where applicable.

PS is not an intelligence producer and, therefore, does not provide briefings on these matters. Typically, the CSIS Director would be providing these briefings.

QUESTION #7 - A listing of the dates and subjects covered for each occasion where a department provided advice and/or a recommendation to a Minister or a Minister's office in response to specific intelligence on foreign interference in democratic processes and institutions, including interference in parliamentary business, since September 2018.

The Director of CSIS has the mandate to bring specific intelligence to the Minister of Public Safety's attention. The briefings are conducted in a classified space, sometimes as part of a regular TS conversation with the Minister or depending on the Minister's availability, with senior PS officials. Typically, the Deputy Minister of PS or a senior PS official from the National and Cyber Security Branch would be present during the ministerial briefings, and provide context and policy advice. For a list of formal scheduled briefings between the Minister of Public Safety and the Director of CSIS, please refer to the confidential Annex of the CSIS Institutional Report.

QUESTION 8 - A description of the national security and intelligence governance inter-departmental architecture, including Deputy Minister, Assistant Deputy Minister and Director General level committees (e.g.: the Deputy Ministers' Committee on National Security).

Public Safety Canada participates in the following national security and intelligence governance committees:

Deputy Ministers Committee on National Security - DM NS
 Deputy Ministers Committee on Operational Coordination - DMOC
 Deputy Ministers Intelligence Assessment Committee - DM IA
 Deputy Ministers Intelligence Coordination Committee – DMIC; Replaced by DM CIR
 Deputy Ministers Committee for Intelligence Response - DM CIR
 Deputy Ministers Committee on Cyber Security – DM CS
 Deputy Ministers Committee on Foreign Interference - DM FI
 Deputy Ministers Elections Security Coordinating Committee - DM ESCC

Assistant Deputy Minister Committee on National Security Operations - ADM NSOPS
 Assistant Deputy Ministers Committee on National Security Policy - ADM NS Pol
 Assistant Deputy Ministers Committee on Cyber Security - ADM Cyber
 Assistant Deputy Ministers Committee on Intelligence Assessments - ADM IAC
 Assistant Deputy Ministers Committee on Foreign Interference - ADM FI
 Assistant Deputy Ministers Elections Security Coordinating Committee - ADM ESCC

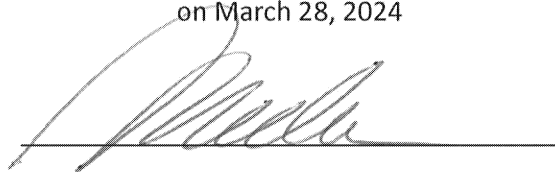
UNCLASSIFIED

Director General Elections Security Coordinating Committee

OTHER QUESTIONS

- Questions #5, #9 and #10 are not applicable to Public Safety Canada.

This is **Exhibit "B"** to the Affidavit of
Sébastien Aubertin-Giguère, affirmed before me
on March 28, 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Rachamalla', is written over a solid horizontal line.

Commissioner for Taking Affidavits

T. Rachamalla

NON CLASSIFIÉ

Enquête publique sur l'ingérence étrangère (EPIE)

Renseignements demandés par la Commission

- 1) Une vue d'ensemble du mandat du ministère ou de l'organisme.
- 2) Une description des programmes, des politiques et des procédures mis en œuvre par chaque ministère et organisme pour répondre à la fois à la menace générale et aux incidents réels d'ingérence étrangère liés aux 43^e et 44^e élections générales.
- 3) Une liste des principaux postes de direction dont les responsabilités étaient liées aux questions couvertes par les divisions a)(i)(A) et a)(i)(B) du mandat de la Commission dans les ministères et organismes concernés, et les noms de leurs titulaires depuis septembre 2018, avec une description de leurs fonctions.
- 4) Tous les moyens et voies de communication au sein des ministères et organismes concernés par lesquels les renseignements préparés par les organismes de renseignement au sujet d'une possible ingérence étrangère sont transmis au sous-ministre, au cabinet du ministre et au ministre.
- 5) Tous les moyens et voies de communication utilisés par les ministères et organismes concernés pour transmettre les renseignements liés à une possible ingérence étrangère au Bureau du Conseil privé (BCP) et au Cabinet du premier ministre (CPM).
- 6) Pour chaque occasion où a eu lieu, depuis septembre 2018, une séance d'information orale ou écrite sur les questions visées par les divisions a)(i)(A) et a)(i)(B) du mandat de la Commission destinée au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE), au groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM), à un sous-ministre (ou l'équivalent), au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, au greffier du Conseil privé, au Cabinet du premier ministre, ou au premier ministre, une liste des dates, des entités ou personnes chargées de la séance d'information, y compris, dans la mesure du possible, le contenu de la séance d'information, et des cas particuliers soulevés, le cas échéant.
- 7) Une liste des dates et des sujets abordés pour chaque occasion où un ministère a fourni des conseils ou une recommandation à un ministre ou à son cabinet en réponse à des renseignements précis sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques, y compris l'ingérence dans les travaux parlementaires, depuis septembre 2018.
- 8) Une description de l'architecture interministérielle de la gouvernance en matière de sécurité nationale et du renseignement, y compris les comités au niveau des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux (p. ex. le Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale).
- 9) Une liste de tous les produits de renseignement liés à la menace ou à l'incidence d'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada élaborés depuis septembre 2018.

NON CLASSIFIÉ

- 10) Une liste de toutes les mesures de réduction de la menace liées à l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques canadiens qui ont été prises depuis septembre 2018.

NON CLASSIFIÉ

Réponse institutionnelle de Sécurité publique Canada

QUESTION 1 – Vue d’ensemble et mandat de Sécurité publique Canada

Les menaces pesant sur la sécurité nationale, y compris l’ingérence étrangère, sont de plus en plus complexes et diverses, et représentent des défis importants pour la sécurité et la cohésion sociale du Canada. Ces menaces mettent également en péril la prospérité et la croissance économiques du Canada, qui ont besoin d’une démocratie stable où les Canadiens se sentent en sécurité et où les entreprises se sentent suffisamment en confiance pour investir. Il est clair qu’il faut faire preuve d’une plus grande vigilance à l’égard de la propriété intellectuelle, des chaînes d’approvisionnement et de la surveillance des investissements au Canada; en effet, des auteurs de menaces, y compris des acteurs étatiques sophistiqués, agissent à la fois ouvertement et en secret (espionnage et ingérence étrangère, désinformation, sabotage d’infrastructures essentielles, coercition économique et cyberactivités malveillantes) au détriment de la sécurité et de la prospérité du Canada. La confiance des Canadiens dans les institutions du gouvernement et dans sa capacité à assurer leur sécurité est nécessaire pour garantir la cohésion sociale et la légitimité des politiques, de la législation et des mesures d’application du gouvernement. La confiance du public envers les institutions gouvernementales continue de s’éroder au Canada. Elle est minée par les efforts antagonistes. La désinformation est de plus en plus répandue par l’intermédiaire des médias sociaux et d’autres tribunes. Elle remet en question les faits, les données probantes et l’autorité du gouvernement de manière nouvelle et complexe.

Les efforts visant à atténuer les risques et à se rétablir à la suite de catastrophes, à prévenir la criminalité, à protéger nos frontières et à assurer notre sécurité nationale, dont une grande partie relève exclusivement de la responsabilité fédérale, sont essentiels pour maintenir la stabilité requise afin d’attirer les investissements étrangers et les talents au Canada, ainsi que pour obtenir l’environnement dans lequel le Canada est en mesure de réaliser son potentiel économique.

Le Ministère

La vision du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile¹ consiste à faire du Canada un pays sûr et sécuritaire, aux collectivités fortes et solides. À cette fin, Sécurité publique Canada (SP) a pour mandat de protéger les Canadiens de divers risques comme les catastrophes naturelles, le crime et le terrorisme.

La principale fonction du Ministère consiste à assurer l’orientation stratégique, la coordination et la direction du programme global du gouvernement en matière de sûreté et de sécurité. Il joue un rôle de premier plan dans l’élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques dans les domaines de la sécurité nationale, de la sécurité des collectivités, de la prévention du crime, de l’application de la loi et de la gestion des urgences. Il est présent dans des bureaux régionaux partout au pays ainsi qu’à Washington, D.C. Il agit en tant que centre de coordination des travaux en matière de lutte contre l’ingérence étrangère, de lutte contre le terrorisme, d’infrastructures essentielles, de cybersécurité et de sécurité des transports.

¹ Le nom légal du Ministère est le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le ministère est communément appelé Sécurité publique Canada (SP). Le nom légal doit être utilisé dans les textes réglementaires, comme les lois ou les décrets en conseil, ainsi que dans d’autres types de documents ayant un effet juridique, y compris les contrats ou autres ententes officielles.

NON CLASSIFIÉ

Le Ministère fournit des paiements de transfert et du soutien à divers programmes, y compris la prévention du crime, la politique frontalière, l'atténuation des catastrophes, la préparation et le rétablissement, la recherche et le sauvetage, les crimes graves et le crime organisé, la lutte contre la radicalisation menant à la violence, la cybersécurité et les infrastructures essentielles. De plus, le Ministère gère le Centre des opérations du gouvernement (COG), une installation opérationnelle en permanence qui prête assistance à la préparation des interventions fédérales intégrées à tous les types de catastrophes touchant l'intérêt national et en dirige la coordination. La majorité des employés du Ministère travaillent dans la région de la capitale nationale, mais des bureaux régionaux sont également situés dans cinq régions : Ontario; Québec et Nunavut; Atlantique; Prairies et Territoires du Nord-Ouest; et Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon).

Portefeuille de Sécurité publique

Le portefeuille de la Sécurité publique est composé de SP² ainsi que de cinq organismes : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

- La **GRC** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité où elle a compétence.
- L'**ASFC** gère la frontière du pays en appliquant les lois canadiennes qui régissent les échanges commerciaux et les voyages, ainsi que les conventions et accords internationaux. Elle facilite la circulation légitime entre les frontières et soutient le développement économique tout en arrêtant les gens et les biens qui représentent une menace pour le Canada et qui pourraient y entrer par un point d'entrée.
- Le **SCRS** enquête et produit des rapports sur des activités susceptibles de représenter une menace pour la sécurité du Canada. Le SCRS procède également à des évaluations de sécurité, sur demande, pour tous les ministères et organismes fédéraux.
- Le **SCC** contribue à la protection de la société en incitant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Il est chargé de la gestion des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus dans les établissements correctionnels fédéraux ou avec ordonnance de surveillance dans la collectivité.
- La **CLCC** est un organisme décisionnel autonome qui accorde, refuse ou révoque la libération conditionnelle aux détenus des établissements correctionnels fédéraux et à ceux d'établissements relevant de provinces qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Elle contribue à protéger la société en facilitant la réintégration rapide des délinquants à la société en tant que citoyens respectueux des lois.

² Le nom légal du Ministère est le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le ministère est communément appelé Sécurité publique Canada (SP). Le nom légal doit être utilisé dans les textes réglementaires, comme les lois ou les décrets en conseil, ainsi que dans d'autres types de documents ayant un effet juridique, y compris les contrats ou autres ententes officielles.

NON CLASSIFIÉ

En outre, le Portefeuille comprend trois organes d'examen : la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP), le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) et le Comité externe d'examen de la GRC (CEE).

Le Portefeuille est le plus important portefeuille non militaire du gouvernement du Canada. Avec un budget s'élevant à plus de 10 milliards de dollars pour 2023-2024, il emploie près de 72 000 équivalents temps plein (ETP) dans toutes les régions du pays et à l'étranger. Chaque organisme contribue au programme de sécurité publique par son mandat et ses responsabilités uniques.

Les ministres

Le Ministère appuie deux membres du Cabinet (collectivement, les ministres) :

L'honorable Dominic LeBlanc est le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile³ (ministre de la Sécurité publique). Le ministre de la Sécurité publique est également ministre des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales depuis 2023. Il dirige le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, en plus d'être responsable de cinq organismes du Portefeuille, y compris leurs organes de surveillance respectifs, dans le domaine de la sécurité publique. Le ministre a un large éventail d'obligations, de fonctions et de responsabilités énoncées dans un large éventail de lois fédérales. Il est seul responsable d'une série de lois, et il partage la responsabilité avec d'autres ministres pour de nombreuses autres lois. La législation administrée par le ministère et les organismes du portefeuille de la Sécurité publique comprend plus de 100 lois fédérales ainsi que leurs règlements. De plus, chaque organisme du Portefeuille possède son propre cadre législatif qui énonce ses pouvoirs légaux et, à divers degrés, le rôle du ministre;

L'honorable Harjit Sajjan est le ministre de la Protection civile. Le ministre de la Protection civile est également président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Pacifique du Canada. Il est également le principal responsable du Secrétariat de la protection civile du Bureau du Conseil privé (BCP), dont il est question dans le rapport institutionnel soumis par le BCP. Le ministre de la Protection civile doit en outre faire avancer le mandat ministériel lié à la gestion des urgences et est le ministre responsable de la réforme de la gestion des urgences. Il collabore avec le ministre de la Sécurité publique à propos de la réalisation des engagements en matière de gestion des urgences.

L'administrateur général de SP est le sous-ministre (SM) de Sécurité publique Canada, Shawn Tupper. La sous-ministre déléguée, Tricia Geddes (SM déléguée), appuie le SM. Les cinq organismes du Portefeuille sont également dirigés par un administrateur général relevant directement du ministre de la Sécurité publique.

Pouvoirs ministérielsLois et responsabilités légales notables

- La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile* de 2005 a créé le Ministère et définit les pouvoirs généraux, les devoirs et les fonctions du ministre. Le Ministère est « placé sous l'autorité du ministre », lequel en assure « la gestion et la direction ». Les

³ Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est la dénomination légale et désigne le ministre nommé par le premier ministre pour être le ministre identifié comme tel dans la législation et la réglementation fédérales.

NON CLASSIFIÉ

« attributions » s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement liés à la « sécurité publique et à la protection civile » qui ne sont pas attribués de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux. À l'échelon national, le ministre est chargé d'assumer un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de protection civile.

- Le ministre est responsable de la plupart des organismes fédéraux chargés de la sécurité nationale, des services de police et de l'application de la loi, des services frontaliers, des services correctionnels et de la libération conditionnelle, à savoir la GRC, le SCRS, l'ASFC, le SCC et la CLCC. Son rôle consiste à coordonner leurs activités et à établir des priorités stratégiques en matière de sécurité publique et de protection civile. Les lois en question sont : la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (Loi sur la GRC)*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le SCRS)*, la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada (Loi sur l'ASFC)* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*.
- Au titre de la *Loi sur la gestion des urgences*, le ministre est chargé d'assumer un rôle de premier plan en matière de gestion des urgences au Canada en coordonnant, au sein des institutions fédérales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et d'autres entités, les activités de gestion des urgences. Il est notamment question de coordonner les activités d'intervention des autorités fédérales relativement à toute urgence au Canada, de conclure des arrangements pour garantir la continuité de l'État constitutionnel advenant une urgence et, en consultation avec le ministre des Affaires étrangères, ainsi que d'élaborer des plans conjoints de gestion des urgences avec les États-Unis et de coordonner l'intervention du Canada en cas d'urgence survenant aux États-Unis.
- Voici les lois dont le ministre est l'unique responsable : la *Loi sur le casier judiciaire*, la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*, la *Loi sur les armes à feu*, la *Loi sur les prisons et les maisons de correction*, la *Loi sur le transfèrement international des délinquants*, la *Loi sur le Programme de protection des témoins*, la *Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada*, la *Loi sur la sûreté des déplacements aériens* et la *Loi sur la prévention des voyages de terroristes*.
- Voici les lois à l'égard desquelles le ministre jouera un rôle important, aux côtés d'autres ministres : le *Code criminel*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi sur l'extradition*, la *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, la *Loi sur Investissement Canada*, la *Loi sur les douanes*, le *Décret sur les passeports canadiens*, et bien d'autres encore.
- Voici les lois desquelles tous les ministres sont responsables : la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur la gestion des ressources naturelles*.

Pouvoirs conférés à d'autres personnes pour assumer les responsabilités légales du ministre

Le ministre n'est pas tenu d'exercer toutes ses responsabilités lui-même. La plupart des obligations légales du ministre sont exercées par des fonctionnaires en son nom, soit en raison d'une désignation ou d'une délégation spécifique, soit en raison du pouvoir accordé par la *Loi d'interprétation* aux fonctionnaires occupant un poste approprié pour assumer une responsabilité du ministre. Par

NON CLASSIFIÉ

conséquent, de nombreux pouvoirs et responsabilités confiés par la loi au ministre peuvent être exercés par le sous-ministre ou d'autres fonctionnaires du Ministère qui occupent des postes appropriés pour exercer ces fonctions.

Bien que la *Loi d'interprétation* autorise d'autres personnes à agir à la place du ministre et qu'une nomination en vertu de la *Loi sur les départements et ministres d'État* autorise un ministre d'État à aider le ministre, elles ne confèrent aucun pouvoir :

- 1) lorsqu'une loi indique expressément que c'est le ministre lui-même qui doit agir;
- 2) lorsque le régime législatif ou la nature du sujet en cause (son importance) témoigne de l'intention du Parlement de voir le ministre assumer personnellement les responsabilités;
- 3) lorsque le pouvoir conféré par la loi a trait à la prise d'un règlement ou à une recommandation au gouverneur en conseil.

La *Loi d'interprétation* ne s'applique qu'aux fonctionnaires du Ministère qui sont sous l'autorité du ministre. Elle ne permet donc pas à des personnes extérieures au Ministère, comme les fonctionnaires d'organismes du Portefeuille, d'exercer des pouvoirs ministériels, à moins que le ministre ne désigne ou n'autorise des fonctionnaires nommés dans un organisme.

Les délégations ou désignations devraient s'effectuer par l'intermédiaire d'un instrument écrit. Ce dernier peut identifier une personne en particulier, ou alors une catégorie de personnes (celles occupant un poste particulier). Tout document de délégation, de désignation ou d'autorisation signé par un ministre demeure en vigueur lorsqu'un nouveau ministre entre en fonction.

Pouvoir ministériel de donner des directives aux dirigeants des organismes

Le ministre a un pouvoir général de direction non seulement à l'égard de SP, mais aussi de la GRC, de l'ASFC, du SCRS et du SCC. En vertu des diverses lois créant les organismes, le ministre a le pouvoir de donner des « directives » aux dirigeants des organismes, qui sont responsables du « contrôle et de la gestion » de l'organisme, « sous la direction du ministre ». Les directives sont parfois fournies par l'intermédiaire d'instruments officiels connus sous le nom de « directives ministérielles ». La plupart des orientations doivent être de haut niveau et exiger du ministre délégué ou du dirigeant d'organisme qu'il détermine les moyens d'atteindre les objectifs. Dans certains cas, la loi l'exige; tandis que dans d'autres, ce serait tout de même souhaitable pour l'exercice d'une bonne gouvernance. La question de savoir comment le ministre peut légalement exercer le pouvoir de direction est complexe et la réponse dépendra du pouvoir ou de la fonction en cause et de la situation de fait particulière.

Le principe de l'indépendance de la police

Les limites susmentionnées sont particulièrement applicables à la GRC, en raison du principe de l'indépendance de la police. Le principe de l'indépendance de la police exige que la police, dans l'exercice des pouvoirs de police et dans la prise de décisions liées à l'application de la loi ou à l'enquête sur des cas individuels d'activités criminelles présumées, soit libre de toute directive ou influence de la part du pouvoir exécutif. Ce principe a été entériné par la Cour suprême du Canada en 1999, dans la décision *R. c. Campbell et Shirose*, qui précisait, au sujet du commissaire de la GRC : « [...] il ne faut pas le considérer comme un préposé ou un mandataire du gouvernement lorsqu'il effectue des enquêtes criminelles. Le commissaire n'est soumis à aucune directive

NON CLASSIFIÉ

politique. » Cela inclut les directives provenant du ministre de la Sécurité publique, de qui relève ultimement le commissaire. Toute directive visant la GRC doit être fournie au commissaire seulement, et ne doit pas relever de la fonction d'application de la loi, de façon à ne pas porter atteinte à l'indépendance de la police. Les directives ne peuvent interférer avec les fonctions particulières de la GRC en matière de l'exécution de la loi, souvent appelées « décisions fondamentales en matière de maintien de l'ordre », car les décisions relevant de l'expertise, du plan tactique et de la mise en œuvre se doivent d'incomber à la GRC.

QUESTION 2 – Une description des programmes, des politiques et des procédures mis en œuvre par chaque ministère et organisme pour répondre à la fois à la menace générale et aux incidents réels d'ingérence étrangère liés aux 43^e et 44^e élections générales.

SP n'a pas mis en œuvre de programmes, de politiques ou de procédures particuliers pour répondre à l'ingérence étrangère lors des 43^e et 44^e élections. Les documents du Groupe de travail sur les MSRE et du groupe de cinq hauts fonctionnaires ont été transmis directement au cabinet du sous-ministre de SP, sans passer par le Ministère.

QUESTION 3 – Principaux postes de direction

Voici les principaux postes de direction à SP dont les responsabilités sont liées aux questions couvertes par le mandat de la Commission, ainsi que les noms de leurs titulaires depuis septembre 2018, avec une description de leurs fonctions.

Sous-ministre. Sécurité publique Canada

- Malcolm Brown 2016 à mai 2019
- Gina Wilson De mai 2019 à décembre 2019
- Rob Stewart D'octobre 2019 à octobre 2022
- Shawn Tupper D'octobre 2022 à aujourd'hui

Sous-ministre délégué. Sécurité publique Canada

-
- Vincent Rigby De juillet 2017 à août 2019
 - Monik Beauregard D'août 2019 à juin 2022
 - Tricia Geddes De juin 2022 à aujourd'hui

Sous-ministre adjoint principal (SMAP). Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale (SSCN)

Le SMAP gère les travaux du SSCN, qui coordonne et fournit un soutien en matière de détection, d'interdiction, de prévention, d'intervention et de rétablissement dans les domaines liés à la sécurité nationale et à la cybersécurité. Il s'agit notamment de collaborer avec des partenaires en matière d'opérations et de politiques afin de fournir des conseils stratégiques au gouvernement sur des questions de sécurité de nature délicate et en constante évolution. Le SSCN cerne les lacunes dans la capacité du Canada à s'attaquer et à résister aux menaces nationales et à celles liées à la cybersécurité, et s'efforce de les combler. Ces menaces comprennent, entre autres, les rançongiciels, l'influence étrangère, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les menaces pesant sur

NON CLASSIFIÉ

les infrastructures essentielles, les armes de destruction massive, les activités d'États hostiles et le terrorisme.

Le SSCN élabore et conseille le ministre de la Sécurité publique sur des questions de sécurité nationale, à l'appui des nombreuses activités opérationnelles menées par l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement. Il agit en tant que centre de coordination des travaux sur un certain nombre de questions de sécurité nationale, dont la lutte contre l'ingérence étrangère.

- Monik Beauregard De 2018 à août 2019
- (vacant) D'août 2019 à octobre 2019
- Dominic Rochon D'octobre 2019 à octobre 2022
- Sébastien Aubertin-Giguère (intérimaire) D'octobre 2022 à mars 2023
- Patrick Boucher De mars 2023 à aujourd'hui

Sous-ministre adjoint délégué (SMAD). SSCN/coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère

Le SMAD appuie le SMAP dans l'exercice de ses fonctions exécutives au nom du Secteur. Depuis juin 2023, le SMAD assume également les responsabilités du poste nouvellement créé de coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère (CNLIE) du Canada.

Le poste de CNLIE a été créé afin de coordonner les efforts du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'ingérence étrangère, en jouant un rôle de premier plan dans la promotion d'une intervention fédérale unifiée aux actes d'ingérence étrangère ainsi qu'en améliorant la connaissance de la situation et la transparence grâce à une mobilisation communautaire des intervenants et des partenaires nationaux et internationaux.

- Sébastien Aubertin-Giguère De mars 2023 à aujourd'hui

Directeur général. Direction générale des opérations de sécurité nationale (DGOSN). SSCN

La DGOSN aide le ministre à s'acquitter de son mandat en matière de sécurité nationale en le préparant et en lui fournissant des conseils stratégiques et opérationnels adaptés. Elle traite un éventail de menaces pour la sécurité nationale, notamment en ce qui concerne la sécurité économique, les transactions visées par la *Loi sur Investissement Canada*, l'inscription d'entités terroristes en vertu du *Code criminel*, la diffusion de renseignements et l'élaboration de politiques de lutte contre l'ingérence étrangère. Dans l'exercice de ses fonctions, la DGOSN travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'assurer la cohésion et la coordination des mesures.

Directeur général. Direction générale des politiques de la sécurité nationale (DGPSN), SSCN

La DGPSN appuie les ministres en ce qui concerne les principaux enjeux liés aux politiques sur la sécurité nationale, y compris l'examen législatif, l'extrémisme et la collecte de renseignements.

NON CLASSIFIÉ

- Lesley Soper..... De septembre 2018 à aujourd'hui

QUESTION 4 – Tous les moyens et voies de communication au sein des ministères et organismes concernés par lesquels les renseignements préparés par les organismes de renseignement au sujet d'une possible ingérence étrangère sont transmis au sous-ministre, au cabinet du ministre et au ministre.

La Direction générale des opérations de sécurité nationale (DGOSN) de SP est la principale destinataire du renseignement provenant des agents de collecte et de production pour le compte du Ministère, en raison de son rôle de « guichet unique » pour la réception et la diffusion du renseignement aux destinataires désignés (« clients ») au sein du Ministère. Voici les principaux agents de collecte et de production :

1. le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS);
2. le Secrétariat de l'évaluation du renseignement du BCP;
3. le Centre intégré d'évaluation du terrorisme;
4. le Commandement du renseignement des Forces canadiennes.

La DGOSN ne fournit pas d'analyse du renseignement. Elle remplit plutôt une fonction de tri, en acheminant le renseignement de nature particulièrement délicate ou orienté vers l'action à des destinataires désignés. Cette fonction de tri tient compte à la fois des exigences des décideurs et de l'évolution des priorités en fonction des événements nationaux et internationaux en cours.

D'autres secteurs de SP, comme la Division de l'évaluation et de l'analyse en matière de sécurité nationale, la Division de la lutte contre l'ingérence étrangère et le centre de la sécurité économique, au sein de la DGOSN, ainsi que la Direction générale des politiques de la sécurité nationale, ont également accès au renseignement, y compris à des produits et à des sources uniques. Toutefois, ceux-ci sont généralement propres à un programme donné et peuvent ne pas être fournis par les voies habituelles de communication du renseignement.

Outre le rôle joué par la DGOSN dans la diffusion du renseignement pertinent, les agents des relations avec la clientèle du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ont fourni aux hauts fonctionnaires des renseignements d'origine électromagnétique adaptés. Le service des agents des relations avec la clientèle du Ministère est en train de changer et ne sera plus assuré par le CST, mais plutôt par un employé du SCRS détaché auprès du Ministère.

Clients

Les destinataires désignés du renseignement au sein du Ministère (ou « clients » du renseignement de la DGOSN) comprennent les hauts fonctionnaires suivants :

1. Directeur général, DGOSN
2. SMAD, coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère
3. Sous-ministre adjoint principal, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale
4. Sous-ministre délégué
5. Sous-ministre
6. Ministre de la Sécurité publique

NON CLASSIFIÉProcessus

Quotidien : La DGOSN examine ses fonds afin de détecter tout renseignement « urgent » en vue d'une diffusion en temps utile aux destinataires désignés.

Hebdomadaire : La DGOSN compile les renseignements courants et pertinents reçus ou récupérés tout au long de la semaine et les transmet aux destinataires.

Réunions ponctuelles : La DGOSN fournira des rapports de renseignement particuliers aux hauts fonctionnaires, sur demande, afin d'appuyer les séances d'information classifiées destinées au ministre sur des sujets ou des menaces en particulier.

QUESTION 6 – Pour chaque occasion où a eu lieu, depuis septembre 2018, une séance d'information orale ou écrite sur les questions visées par les divisions a)(i)(A) et a)(i)(B) du mandat de la Commission destinée au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE), au groupe d'experts du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM), à un sous-ministre (ou l'équivalent), au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, au greffier du Conseil privé, au Cabinet du premier ministre, ou au premier ministre, une liste des dates, des entités ou personnes chargées de la séance d'information, y compris, dans la mesure du possible, le contenu de la séance d'information, et des cas particuliers soulevés, le cas échéant.

SP n'est pas un producteur de renseignement et ne fournit donc pas de séances d'information sur ces questions. En règle générale, c'est le directeur du SCRS qui organise ces séances d'information.

QUESTION 7 – Une liste des dates et des sujets abordés pour chaque occasion où un ministère a fourni des conseils ou une recommandation à un ministre ou à son cabinet en réponse à des renseignements précis sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques, y compris l'ingérence dans les travaux parlementaires, depuis septembre 2018.

Le directeur du SCRS a pour mandat de porter du renseignement précis à l'attention du ministre de la Sécurité publique. Les séances d'information se déroulent dans un espace classifié, parfois dans le cadre d'une conversation régulière avec le ministre ou, selon la disponibilité du ministre, avec des hauts fonctionnaires de SP. Habituellement, le sous-ministre de SP ou un haut fonctionnaire de SP au Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale est présent lors des séances d'information ministérielles et fournit des conseils sur le contexte et la politique à suivre. Pour obtenir une liste des séances d'information officielles prévues entre le ministre de la Sécurité publique et le directeur du SCRS, veuillez consulter l'annexe confidentielle du rapport institutionnel du SCRS.

QUESTION 8 – Une description de l'architecture interministérielle de la gouvernance en matière de sécurité nationale et du renseignement, y compris les comités au niveau des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux (p. ex. le Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale).

SP participe aux comités de gouvernance de la sécurité nationale et du renseignement suivants :

Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale
Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle

NON CLASSIFIÉ

Comité d'évaluation du renseignement des sous-ministres
Comité des sous-ministres de la coordination du renseignement; remplacé par le CSMRR
Comité des sous-ministres sur la réponse au renseignement (CSMRR)
Comité des sous-ministres sur la cybersécurité
Comité des sous-ministres sur l'ingérence étrangère
Comité de coordination des sous-ministres sur la sécurité des élections

Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale
Comité des sous-ministres adjoints sur les politiques de la sécurité nationale
Comité des sous-ministres adjoints sur la cybersécurité
Comité des sous-ministres adjoints sur les examens du renseignement
Comité des sous-ministres adjoints sur l'ingérence étrangère
Comité de coordination des sous-ministres adjoints sur la sécurité des élections

Comité des directeurs généraux de la coordination de la sécurité électorale

AUTRES QUESTIONS

- Les questions 5, 9 et 10 ne s'appliquent pas à Sécurité publique Canada.